

Formation continue pour les professionnels du secteur sanitaire et médico-social pour une amélioration des pratiques professionnelles

Notre équipe se tient à votre disposition pour vous accompagner à chaque étape de votre projet :

- identification des besoins institutionnels, ou individuels en formation,
- rédaction du cahier des charges,
- conception des programmes pédagogiques,
- évaluation de l'impact de la formation et accompagnement.

SIREN: 261 903 108

Numéro de déclaration d'activité: 7419P002019

Ce catalogue présente une liste non exhaustive des thématiques abordées et nous sommes prêts à étudier toutes vos demandes spécifiques.

Nous souhaitons nous inscrire dans une démarche de partenariat, et poursuivre ou débiter une collaboration efficiente.



Centre de Formation et DPC
Centre Hospitalier de Brive
05.55.92.79.01
cfc@ch-brive.fr

Développement Professionnel Continu

La Loi HPST (loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé Art.114) stipule l'obligation du développement professionnel continu (DPC) des professionnels de santé.

Nous accompagnons les professionnels de santé paramédicaux et médicaux à la réalisation de leur obligation triennale de Développement Professionnel Continu.

Formation en présentiel et concernant le secteur social, médico-social, éducatif et de la santé.

Formation Intra établissement

Nous développons des modules de formation en lien avec le projet institutionnel et les orientations nationales du DPC, ainsi qu'avec les priorités régionales de santé publique et l'amélioration des pratiques professionnelles.

Ces formations peuvent être adaptées en fonction de vos besoins et/ou de vos contraintes.

Formation Inter établissement

Nous organisons des formations Inter établissement afin de répondre aux besoins des professionnels venant de différents modes d'exercice. Cette organisation favorise les échanges et l'acquisition de connaissances expérimentielles, dans des contextes diversifiés.

Ces formations peuvent être organisées au sein de vos structures selon des modalités négociées.

Une équipe pluridisciplinaire de professionnels s'engage à dispenser des formations avec une approche pédagogique interactive.

Notre expérience

Depuis 2015, nous accueillons des stagiaires (293 en 2020 et 493 heures de formations dispensées : chiffres en baisse en lien avec la crise sanitaire) qui nous font confiance pour développer leurs savoirs et savoirs faire, approfondir leurs compétences indispensables à leur pratique professionnelle.

Près de 60 formateurs /intervenants issus du milieu médical et paramédical, qualifiés dans leur domaine d'intervention apportent des réponses concrètes aux attentes des professionnels et de leurs structures.

Notre engagement :

Notre démarche de partage de savoir expérientiel s'organise autour de dimensions juridique, déontologique sociale :notre objectif est de permettre aux professionnels de la santé d'acquérir et d'évoluer dans une pratique responsable, réflexive, éthique.

La qualité de nos prestations :

La note de satisfaction des stagiaires sur nos formations en présentiel pour 2020 : 9 /10 pour un retour de 99% .

Notre approche pédagogique vise 4 objectifs :

- S'adapter aux attentes des participants
- Impliquer, solliciter les participants par une alternance de séquences d'apports théoriques ponctués de questionnements , d'échanges, d'exercices individuels et ou groupe, d'études de situations cliniques , de mise en situation.
- Repérer et analyser les problématiques rencontrées par les participants
- Mettre à disposition des ressources documentaires et pédagogiques : un support pédagogique est remis à chaque stagiaire (ressources , documents, bibliographie indicative .)

Autres prestations proposées

- > Accompagnement dans une démarche ergonomique pour votre structure (prestation ciblée sur vos problématiques)
- > Actualité juridique: séances de formation sur l'actualité législative, réglementaire, jurisprudentielle

NOS TARIFS POUR LES PRESTATIONS 2023 :

- > 1 450 euros/jour pour un groupe de 6 à 12 personnes pour une formation ≤ à 2 jours (jour supplémentaire de formation du groupe: 1 100 euros/jour)
- > 200 euros/jour pour une personne prise en charge par son établissement
- > 150 euros/jour pour une personne à titre individuel



Charte qualité

Informations pratiques

► Les engagements du Centre de formation et DPC

Le centre de formation et DPC s'engage dans une démarche Qualité pour pérenniser et améliorer ses activités.

► Les engagements de la formation

Pour satisfaire notre démarche Qualité, nous avons besoin de la participation et de l'engagement de nos formateurs sur ces points ci-dessous.

Le formateur s'engage à :

- ✓ Être en veille sur les thématiques de formation sur lesquelles il intervient,
- ✓ Être force de proposition pour l'amélioration du contenu des formations,
- ✓ Être dans la capacité d'adapter et d'orienter la formation en fonction des besoins des stagiaires tout en gardant la ligne conductrice de la thématique de formation,
- ✓ Apporter au centre de formation les éléments nécessaires pour justifier de son maintien ou son développement en compétences sur les thématiques de formation sur lesquelles il intervient

Gestion de présence :

- Faire signer à chaque début / fin de demi-journée les feuilles d'émergence des stagiaires,
- Avertir le centre de formation de l'absence d'un stagiaire

Support pédagogique :

- Remettre aux stagiaires un support pédagogique

Évaluation des stagiaires :

- Mettre en place un outil permettant de justifier l'atteinte des objectifs de la formation par le stagiaire (prétest, post-test grille d'évaluation)

Satisfaction :

- Transmettre à chaque fin de formation le questionnaire de satisfaction aux stagiaires,
- Remplir le rapport où questionnaire de satisfaction formateur

L'ensemble de ces éléments seront également à remettre au Centre de formation et DPC après chaque session de formation.

- ✓ Participer à l'amélioration continue de nos offres formations



Informations
pratiques

Conditions générales

1- Votre inscription

L'inscription sera effective qu'à compter de la réception du bulletin d'inscription sous réserve que le participant corresponde aux critères « PUBLIC VISE et PREREQUIS et la disponibilité de places.

A réception du document nous vous adressons un accusé de réception de prise en compte de l'inscription. Nous vous conseillons de vous inscrire 1 mois avant le début de la formation.

La convention de formation (art L6353-1et D63536-1 du code du travail).

2 exemplaires de conventions de formation sont envoyés à l'employeur de chaque stagiaire: un exemplaire signé doit être retourner avant le début de la formation. Elle mentionne l'intitulé de la formation, les objectifs, le programme, les dates le coût de la formation.

Une convocation nominative est adressée à l'employeur ou au stagiaire: elle précise l'intitulé de la formation, le lieu, les horaires de début et de fin de formation, le plan d'accès du centre hospitalier et de la salle de formation.

Le contrat individuel de formation : (art 6353-3 à7 et L6355-18àL6355-23du code du travail etL21-25 du code de la consommation)

2 exemplaires sont adressés au stagiaire qui entreprend une action de développement de compétences à titre individuel : un exemplaire doit être retourner avant le début de la formation. Il mentionne l'intitulé, la durée le programme et l'objet de l'action les prérequis s'il y a lieu, les dates, le coût de la formation.

Une convocation nominative est adressée au stagiaire. (Mêmes items)

2- Le déroulement de la formation

Dès le début de la formation, vous serez accueilli par la chargée de formation et le formateur. Une feuille d'émargement devra être signée chaque jour de formation le matin et l'après-midi par le stagiaire.

3- Le dossier de formation

Un support pédagogique est remis à chaque stagiaire : ressources documentaires relatives à l'intervention du formateur, ainsi qu'une bibliographie indicative.



Conditions générales

Informations pratiques

Un règlement intérieur pour le stagiaire;
Une fiche d'évaluation des acquis pré et post formation;
Une fiche d'appréciation remise au formateur sera analysée par l'équipe pédagogique qui permet une amélioration permanente de nos actions de formation;
Une attestation de présence est donnée à chaque stagiaire, les attestations « DPC » sont jointes à la facture.

4- Prix et modalités de règlements

Les prix sont mentionnés sur le catalogue et consultables sur le site intranet du centre hospitalier et extranet CH BRIVE, sur les conventions de formation, les devis, le contrat individuel de formation, la proposition pédagogique et financière. Tous les prix sont indiqués en euros et toutes taxes comprises.

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur les conventions.

Pour les conventions de formation les factures sont payables par chèque ou virement sans escompte. Pour les formations pluriannuelles, le coût sera facturé au prorata du nombre de jours prévus annuellement.

Toute formation débutée est due en totalité.

Pour les contrats individuels de formation, le prix de la formation doit être versé au terme de la formation à réception de la facture et du titre de paiement par chèque à l'ordre du Trésor Public. Pour les formations pluriannuelles, le coût sera facturé au prorata du nombre de jours prévus annuellement.

5- Annulation

Nous nous réservons la possibilité d'annuler toute formation 2 semaines avant.

La date prévue en cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions et ou d'annulations (moins de 6) ce qui ne favorise pas une dynamique de groupe.

6- Hébergement et restauration

Un self au sein du centre hospitalier et une boutique sont accessibles aux participants. Une liste d'hôtels sera envoyée à votre demande.

7- Politique de protection de données à caractère personnel

Les données à caractère personnel recueillies par le centre de formation font l'objet d'un traitement pour assurer la gestion des dossiers de formation.

L'adresse courriel peut être utilisée à des fins de communication ou de diffusions d'information.



Modalités d'évaluation

Informations
pratiques

► Nos modalités de positionnement d'évaluation des acquis et de la satisfaction des participants

✓ Au début de la formation :

Un questionnaire (quizz, prétest) est complété par le participant qui est le socle des échanges au regard des objectifs, et de mise en commun autour des pratiques.
Les attentes des participants sont recueillies par le formateur.

✓ Au cours et en fin de session de formation :

Un dispositif d'évaluation formative est organisé par le formateur dans le but de vérifier les atteintes des objectifs de formation : études et mises en situation, quizz de connaissances. Ces temps d'évaluation doivent permettre aux participants d'une part de s'approprier les connaissances, les attitudes à adopter et d'autre part au formateur de vérifier si les connaissances sont acquises et intégrées dans sa pratique professionnelle.

✓ A l'issue de la formation :

La satisfaction des participants est recueillie par la prise de parole de chaque participant, un questionnaire individuel portant sur les qualités pédagogiques du formateur des moyens pédagogiques sur la transférabilité du contenu dans la pratique professionnelle sur les points forts et les points de la formation à améliorer.

✓ A distance de la formation :

Un questionnaire et l'entretien professionnel annuel permettent une analyse des impacts de la formation dans les pratiques professionnelles individuelles et collectives : plan d'action d'amélioration , actions correctives ..

L'évaluation réalisée par le commanditaire est renvoyée au centre de formation.

► Nos évaluations

Les évaluations des pratiques professionnelles :

Elles ont pour but de permettre aux stagiaires de faire le point sur leurs pratiques et connaissances associées.

L'évaluation à chaud :

Elle permet de vérifier l'indice de satisfaction des stagiaires et l'atteinte des objectifs pédagogiques.



Modalités d'évaluation

Informations pratiques

L'évaluation à froid pourra être réalisée 6 mois après la formation

L'évaluation des acquis permet aux stagiaires d'auto-évaluer leurs apprentissages
Un bilan collectif de la formation sera adressé à l'établissement.

► Les moyens et méthodes pédagogiques

Ils prennent appui sur des situations professionnelles et des capacités qui doivent être maîtrisées dans le quotidien professionnel.

↻ Le contexte professionnel, les objectifs pédagogiques représentent le cadre de référence dans lequel s'inscrit la formation :

Les apports théoriques (diaporama), brainstorming, ateliers en groupe exercices d'application, mise en situation, utilisation de supports audiovisuels , étude de situations.



Informations
pratiques

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

► Les modalités d'accueil en formation des personnes en situation de handicap

Le centre de formation s'engage à garantir l'égalité des droits des personnes en situation de handicap pour accéder à la formation :

➔ Inscription à une formation :

Si vous êtes en situation de handicap :

Vous pouvez cocher la case «souhait de prise de contact» dans le bulletin d'inscription afin que la chargée de formation vous contacte pour identifier vos contraintes liées à votre handicap au regard du contexte de formation (rythme, durée). Une étude est menée avec le référent handicap pour mettre en place les outils et pour les aménagements utiles à la compréhension de votre handicap.

➔ Accessibilité aux locaux :

Les salles de formation répondent aux normes en vigueur que ce soit en termes de sécurité incendie mais aussi d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

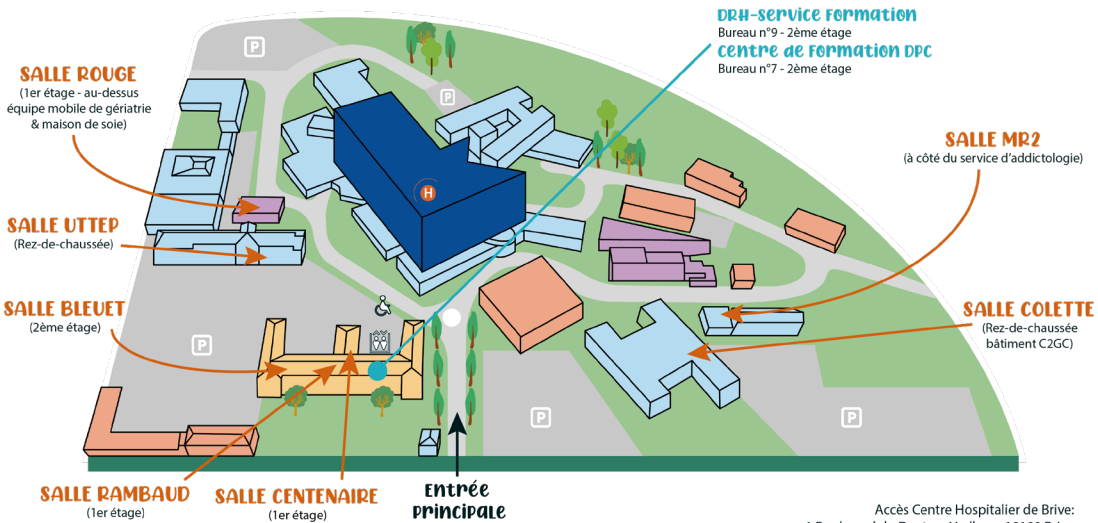


Plan d'accès aux salles de formation


Informations pratiques





VOUS REPERER AU CH BRIVE



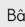
Accès Centre Hospitalier de Brive:
1 Boulevard du Docteur Verlhac - 19100 Brive
Bus ligne 1E, arrêt «Centre Hospitalier»


 Bâtiments de soins

 Bâtiments techniques

 Parking

 Places parking handicap

 Bâtiments administratifs

 Autres bâtiments

 Entrées véhicules

 Ascenseur



Informations
pratiques

Règlement intérieur

► REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE FORMATION ET DE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

PREAMBULE :

Le présent règlement intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différentes actions de formation organisées par le Centre de Formation et de Développement Professionnel Continu dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

DISPOSITIONS GENERALES :

Article 1 :

Conformément aux articles L6352-3 et suivants et R6352-1 et suivants du code de travail, le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires.

CHAMP D'APPLICATION :

Article 2 : Personnes concernées

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires inscrits à une action de formation dispensée par le Centre de formation et ce pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par le centre de formation et accepte que les mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 : Lieu de la formation

Les journées de formation se dérouleront sur le site hospitalier dans les locaux du Centre Hospitalier de Brive : les salles de formation sont équipées de matériel pédagogique (ordinateur, visio projecteur paper board capacités d'accueil pour 12 à 15 personnes réduits à 12 au regard de la crise sanitaire COVID)

Les salles font l'objet d'une signalétique : affiches, plan d'accès aux salles, accès par escalier et ou ascenseur.

Les stagiaires privilégieront le stationnement de leur véhicule en dehors de l'enceinte hospitalière et /ou respecteront les consignes en matière de stationnement sur le site hospitalier.

Article 4 : Lieux de restauration

Le Centre Hospitalier de Brive autorise les stagiaires à se restaurer dans le self du personnel durant la période de formation.

Article 5 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au centre de formation.

Article 6 : Présence discipline

Les horaires des actions de formation sont portés à la connaissance des stagiaires et ceux-ci sont tenus de les respecter. Le Centre de formation se réserve le droit de modifier les horaires liés aux contraintes et ou impératifs des intervenants.

En cas d'absence ou de retard il est demandé au stagiaire de prévenir le centre de formation. L'employeur du stagiaire est informé des absences dans les meilleurs délais. Une fiche d'émargement doit être signée par le stagiaire au début de chaque demi-journée (matin et après-midi).

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Article 7 : Comportement confidentialité

Les stagiaires s'engagent à adopter un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre en collectivité, d'obligation de réserve, de discrétion professionnelle et de secret professionnel.

Article 8 : Consignes COVID

Chaque stagiaire inscrit doit obligatoirement avoir son pass sanitaire valide.

Cf Décret n° 2020-545 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales pour faire face à l'épidémie du COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Les stagiaires s'engagent à respecter strictement les mesures barrières (distance physique, lavage des mains réguliers, port de masques type chirurgical ou grand public 2 masques par jour avec mise à disposition de masques et de gel hydro-alcoolique)

La salle de formation est adaptée aux nombres de personnes accueillies compte tenu de la distance physique à respecter.

Chaque stagiaire est muni de ses affaires personnelles. L'organisation des pauses café et déjeuner font l'objet des restrictions spécifiques.

Pendant les pauses la salle de formation est aérée, les surfaces collectives sont désinfectées (solution de désinfection mise à disposition avec sacs poubelles).